



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 69755

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la décision de l'Organisation mondiale du commerce confirmant le jugement sur l'excès de subventions de l'Union européenne aux exportations sucrières. Il souhaite qu'il lui précise le sentiment et les intentions du Gouvernement dans ce domaine, afin de continuer à défendre les intérêts des acteurs européens et français de cette filière.

Texte de la réponse

Les conclusions de l'organe d'appel de l'organisation mondiale du Commerce (OMC) d'avril 2005 contraignent l'Union européenne à modifier l'organisation commune de marché du sucre. Le gouvernement français en prend acte, mais entend faire en sorte que le nouveau régime actuellement en négociation au Conseil des ministres de l'Union européenne tienne dûment compte des intérêts des opérateurs français de la filière. Son objectif est en pratique que ces derniers puissent effectivement tirer profit d'un rééquilibrage du marché, dont la nécessité est par ailleurs avérée. À cet égard, l'orientation générale de la proposition de la Commission répond globalement à nos préoccupations. Le Gouvernement considère néanmoins qu'un certain nombre d'améliorations sont nécessaires dans les modalités de la réforme. Deux points font en particulier l'objet d'une vigilance particulière. Le volet commercial du futur dispositif doit assurer une équité dans les éventuels ajustements nécessaires pour assurer la maîtrise du marché, afin que les importations ne soient pas dispensées de tels efforts, qui sinon incomberaient aux seuls producteurs communautaires. La spécificité de nos départements d'outre-mer doit être de son côté mieux prise en compte.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69755

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6728

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10512